

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 11 mars 2019, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Daniel CAMIRÉ

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Marie CORBEY
--------------------------------	--------------

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Jessica BILODEAU

CITOYENS: 5

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2019-03-61

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2019, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-62

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019, ainsi que le procès-verbal de correction n° PC-2019-02 / 2019-02-59 de ce procès-verbal, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction n° PC-2019-02 / 2019-02-59
établi par la greffière et d'en accepter le dépôt;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019 tel
que modifié par ledit procès-verbal de correction n° PC-2019-02 / 2019-02-
59, établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-
verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-63

**RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE
LA VILLE DE PORT-CARTIER**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de
la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles
apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 18 février 2019 : décisions CP-0219-51 à CP-0219-64 inclusivement;
- 26 février 2019 : décisions CP-0219-65 à CP-0219-77 inclusivement;
- 4 mars 2019 : décisions CP-0319-78 à CP-0319-96 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-64

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-19-01
(2), INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 72 H »**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été
donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ lors de la séance ordinaire du 11
février 2019;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement n° PR-19-01
(2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures
avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° PR-19-01 (1) a été
adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 11 février 2019;

CONSIDÉRANT qu'en date du 5 mars 2019, une assemblée publique de
consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-19-01 (1);

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions
propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ,
c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D’adopter, tel que soumis, le second projet de règlement N° PR-19-01 (2), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 72 H »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement N° PR-19-01 (2), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 72 H » et une copie de la présente résolution à la Municipalité Régionale de Comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2019-301, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-002 CONCERNANT LES SÉANCES DU CONSEIL ET LA RÉGIE INTERNE QUANT AUX RÈGLES DE CONDUITE »

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ donne avis de motion que le projet de règlement n° 2019-301 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2003-002 concernant les séances du conseil et la régie interne quant aux règles de conduite », qu’il/elle présente et dépose, sera soumis pour adoption à une prochaine séance.

Ce règlement vise notamment à ajouter une disposition demandant aux personnes présentes d’éteindre la sonnerie de leur téléphone cellulaire durant la tenue des séances.

2019-03-65

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L’EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TETRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60598505

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D’autoriser le trésorier à verser la somme de 7 135 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 713,50 \$, taxes en sus, à l’entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l’eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture n° 60598505 du 15 janvier 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 4 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-66

AUTORISATION DE PAIEMENT – INSPECTION DU BÂTIMENT 20, BOULEVARD DES ÎLES – LES ENTREPRISES CLAUDE MAZEROLLE, INC

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D’autoriser le trésorier à verser la somme de 569,13 \$, taxes incluses, à LES ENTREPRISES CLAUDE MAZEROLLE, INC, en paiement pour la libération des retenues afférentes aux travaux réalisés et à la facture n° 5087 dans le cadre

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

du contrat d'inspection de l'immeuble situé au 20, boulevard des Îles, à Port-Cartier, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 7 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-67

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2019 AU 31 JANVIER 2020 – PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS (PAE) – MORNEAU SHEPELL

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'entériner le renouvellement d'un contrat de services professionnels que la Ville détient avec MORNEAU SHEPELL (GROUPE PRO SANTÉ INC.), tel que soumis lors de la commission permanente du 18 février 2019, pour assurer la continuation du programme d'aide aux employés de la VILLE DE PORT-CARTIER, pour la période du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-68

PROCLAMATION DU MOIS DE MARS COMME « MOIS NATIONAL DE SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE »

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la proclamation suivante :

« Moi, Alain THIBAUT, maire, au nom du conseil municipal, proclame le mois de mars 2019 « MOIS NATIONAL DE LA SENSIBILISATION À L'ÉPILEPSIE ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-69

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE D'IMPACT DANS LE CADRE DU PROJET DE STABILISATION DE LA PLAGE ROCHELOIS – PROJET NUMÉRO VPC-STP-SPI-20180718-01 – ENGLOBE CORP.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 1 055,00 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 105,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour le contrat de services professionnels pour l'étude d'impact dans le cadre du projet de stabilisation de la plage Rochelois, faisant partie du projet numéro VPC-STP-SPI-20180718-01, le tout conformément à la facture n° 900284200 du 6 février 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 19 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-03-70

AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES – RECHARGE DE LA PLAGE MCCORMICK

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser MM. Yves LÉVESQUE, directeur du Service des travaux publics et Pierre-Charles APRIL, ingénieur, aux fins de présenter et signer, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC »), relativement au projet de recharge de la plage McCormick, à Port-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-71

AUTORISATION – AIDE FINANCIÈRE POUR DÉGEL DE TUYAUX AU PRESBYTÈRE – LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DU SACRÉ-COEUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser le trésorier à verser un montant de 500 \$ à LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR représentant une aide financière en paiement d'une partie des frais pour les travaux de dégel des tuyaux du presbytère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-72

AUTORISATION – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – DÉPASSEMENT DES COÛTS AFFÉRENTS AU DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT les importantes quantités de neige reçues au cours de la saison hivernale 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les coûts afférents aux opérations de déneigement dépassent considérablement les coûts prévus au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE déposer une demande de soutien financier auprès du gouvernement du Québec et de mandater M. le maire Alain THIBAUT et M^{me} Andrée BOUFFARD, directrice générale, pour agir à titre de répondants auprès du gouvernement du Québec, de même que les autoriser à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui pourront être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-03-73

DÉNONCIATION – DÉFICIENCES DE LA DESSERTE MARITIME SUR LA CÔTE-NORD

CONSIDÉRANT les déficiences de la desserte maritime qui relie Matane-Baie-Comeau-Godbout par les nombreux retards et interruptions;

CONSIDÉRANT que la liaison aérienne mise en place pour compenser cette situation et assurer les déplacements des utilisateurs ne comble pas leurs besoins et que son irrégularité est source d'inquiétude;

CONSIDÉRANT la perte de confiance des utilisateurs envers le service des traversiers et son droit de bénéficier d'une desserte appropriée aux besoins spécifiques du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Ville de Port-Cartier dénonce les impacts sociaux, économiques et touristiques majeurs subis par la Ville de Port-Cartier et la région de la Côte-Nord et demande au gouvernement du Québec de rétablir une liaison adéquate desservant les régions de la Côte-Nord et du Bas-St-Laurent;

DE transmettre une copie de la présente résolution à M. François BONNARDEL, ministre des Transports, et à M. Jonatan JULIEN, ministre responsable de la région de la Côte-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-74

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES, DONT LES MESURES AFIN DE RESPECTER LE RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Port-Cartier présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme susmentionné et s'engage à en respecter les conditions afin de réaliser les actions décrites au formulaire de demande d'aide financière joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Ville de Port-Cartier sera d'une valeur de 2 000 \$.

QUE la Ville autorise M^{me} Andrée BOUFFARD, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-75

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER
ET DE LA CORPORATION DES ILES DE PORT-CARTIER – MINISTÈRE
DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier ainsi que la CORPORATION DES ILES DE PORT-CARTIER détiennent plusieurs droits d'utilisation du territoire public, lesquels sont gérés par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règles de gestion des dossiers de droit d'utilisation du territoire public par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, seuls les représentants désignés par résolution peuvent procéder à la signature des offres de renouvellement d'autorisation d'utilisation du territoire public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE nommer M^{mes} Andrée BOUFFARD, directrice générale et Jacinthe MALONEY, coordonnatrice à l'urbanisme pour agir à titre de répondantes de la Ville de Port-Cartier ainsi que la CORPORATION DES ILES DE PORT-CARTIER pour les dossiers nécessitant la signature de contrat d'autorisation d'utilisation du territoire public;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-76

MOUVEMENT DU PERSONNEL – FÉVRIER 2019

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en février 2019, tel que présenté au

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

JACQUES, Pascal Capitaine aux opérations 2019-02-18

TERMINAISON

JACQUES, Pascal Pompier à temps partiel 2019-02-18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-77

AFFECTATION D'UNE PARTIE DU FONDS DE ROULEMENT – PROJET D'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser le trésorier à affecter une somme de 7 955,51 \$ du fonds de roulement au projet d'acquisition de matériel informatique;

DE préciser que cette somme est remboursable audit fonds sur cinq (5) ans; le tout, rétroactivement au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-78

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ – PROJET DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser le trésorier à affecter une somme de 17 200 \$, taxes en sus, de l'excédent de fonctionnement non affecté au projet de bornes de recharge pour véhicules électriques de la Ville de Port-Cartier avec effet rétroactif au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-79

DÉSAFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ – DIVERS PROJETS RÉALISÉS EN 2018

CONSIDÉRANT le coût affecté à l'excédent de fonctionnement affecté des projets suivants réalisés, totalisant 9 555 \$:

- | | |
|---|----------|
| ▪ Comité d'embellissement | 6 430 \$ |
| ▪ Sculpture accueil – Rivière-Pentecôte | 3 125 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le trésorier à désaffecter une somme totale de 9 555 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté aux projets susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-03-80

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ POUR LES PROJETS EN IMMOBILISATIONS 2018

CONSIDÉRANT les projets d'immobilisations 2018 financés par l'excédent de fonctionnement:

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| ▪ Lampadaires – Secteur Vachon | 18 873,91\$ |
| ▪ Lumières – Gymnase | 9 877,34 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser le trésorier à affecter une somme totale de 28 751,25 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux projets susmentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-03-81

PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS – PROJET NUMÉRO VPC-STP-SP-20160107-01 – G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE prolonger pour une période additionnelle d'une (1) année, à compter du 21 mars 2019, le contrat de services professionnels avec G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE quant au contrôle biologique des insectes piqueurs, faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SP-20160107-01, le tout, conformément à ce qui a été prévu audit contrat liant les parties, à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 janvier 2019 et à l'avis transmis à cet effet;

D'autoriser la firme G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE, à demander auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, un certificat d'autorisation pour la réalisation du contrôle biologique des insectes piqueurs dans la Ville de Port-Cartier, pour l'année 2019;

DE préciser que cette résolution pour l'obtention d'un certificat d'autorisation n'engage pas la Ville de Port-Cartier envers G.D.G. ENVIRONNEMENT LTÉE dans l'attribution d'un futur contrat;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

greffière, à conclure et à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourrait être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

Concernant le dossier de la fermeture de la CIBC, il mentionne les démarches effectuées jusqu'à présent et celles qui sont à prévoir.

Il présente un suivi quant au dossier de la résidence des personnes âgées.

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ

Aucune information à transmettre.

M. le conseiller Mario GAUMONT

Aucune information à transmettre.

M^{me} la conseillère Patricia COUETTE

Elle informe de la tenue d'un tournoi de quilles les 22, 23 et 24 mars 2019 et invite la population à y participer.

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE

Elle mentionne la possibilité de se procurer la carte de membre pour la saison 2019-2020 à la Station récréotouristique de Gallix.

M. le maire Alain THIBAUT

Il félicite Sophie LAPOINTE pour ses médailles aux jeux du Québec et aux jeux du Canada.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

M. Benoît KENDALL de l'entreprise 9317-5669 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION KENDALL) dépose la facture n° 1253.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2019-03-82

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 11 mars 2019 soit levée à 20 h 03.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d’assemblée

M^e Jessica BILODEAU
Greffière

JB/bb

Alain THIBAUT
Maire